



**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 03/02/2023  
Reçu en préfecture le 03/02/2023  
Publié le 03 FEB 2023  
ID : 039-283900017-20230124-C2023\_04-DE

Membres en exercice : 22  
Présents : 17  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 17  
Votes pour : 17  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
22/12/2022

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 24 janvier 2023**

**Délibération n° C 2023-04**

**Nouvelle mise à jour des biens amortissables**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Serge CASTEL Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Florence GAY, Sandra HÄHLEN, Florence MAUPOIL, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE, Messieurs Claude BORCARD, Christian BUCHOT, Jean-François DEMARCHI, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Monsieur Gérard BONNET.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Christelle PLATHEY, Françoise VESPA Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Cyrille BRERO, Jean-Pascal FICHERE, Stéphane LAMBERGER, Jean-Luc LEGRAND, Christophe MATHEZ, Laurent PETIT.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BORCARD.

**Membres de droit à voix consultative**

Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Luc MICHEL ; Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON était excusée.

**Membres élus à voix consultative**

Madame Nadia WAUQUIER; Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD, le Sergent-chef Franck TOUILLIER ; Messieurs l'Adjudant-chef Emmanuel VUILLERMOZ et l'Adjudant-chef Lionel QUAND étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Catherine GIRARD (Adjointe au chef du service Finances), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Noémie ROUFFIAC (Adjointe au Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs le Colonel Cyril FOURNIER (Directeur Départemental Adjoint), le Lieutenant-colonel Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la circulaire ministérielle n°INTB0200059C du 26 février 2002 ;

Vu l'instruction ministérielle n°02-028-M0 du 3 avril 2002 ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-45 du 7 décembre 2020 relative à la mise à jour des biens amortissables et apurements de l'actif ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-37 du 12 décembre 2022 relative à la mise à jour des biens amortissables au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 18 janvier 2023 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

---

Lors de sa séance du 12 décembre 2022, notre assemblée a adopté une mise à jour de la liste des biens amortissables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'objectif est de pouvoir procéder à la prévision, l'imputation, l'inscription, l'acquisition et l'amortissement des seuls biens qui doivent figurer à la section d'investissement car contribuant au patrimoine et à l'actif du SDIS, en référence à l'instruction ministérielle n°02-028-M0 du 3 avril 2002 et à la circulaire ministérielle n°INTB0200059C du 26 février 2002, mises à disposition des services et qui font référence.

Ainsi la dotation aux amortissements, dépense de fonctionnement et recette d'investissement aura une plus juste croissance et l'actif une meilleure réalité. Les propositions ont fait l'objet d'une discussion avec les services et Messieurs le Responsable du Service de Gestion Comptable et le Conseiller aux Décideurs locaux.

Le but est d'aider les services à mieux identifier les biens amortissables, leur imputation et leur durée d'amortissement. Chaque gestionnaire est répertorié ainsi que le matériel le concernant.

Or pour une raison principalement financière (limiter la progression de la dotation aux amortissements et de la section de fonctionnement), sans se décoreller des dimensions patrimoniale et technique, il est proposé des correctifs intégrés dans la liste précitée (cf annexe) pour allonger la durée d'amortissement de certains biens selon les principes ci-dessous :

<b>VEHICULES</b>	Allongement d'un an de la durée d'amortissement pour tous les véhicules (sauf pour les VSAV qui restent amortis sur 12 ans)
<b>BATIMENTS</b>	Construction bâtiments administratifs } Construction casernes } allongement de 30 à 50 ans
	Petites réparations bâtiments administratifs } Petites réparations casernes } allongement de 10 à 12 ans
	Grosses réparations bâtiments administratifs } Grosses réparations casernes } allongement de 15 à 18 ans

Ces dispositions ne s'appliqueraient que pour les biens amortissables ou acquis à compter de 2023.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de valider ces propositions.**

---

DECISION N° C 2023-04 DU 24 JANVIER 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, valide ces propositions de nouvelle mise à jour des biens amortissables.

L'annexe est jointe à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le **3 FÉV. 2023**  
Affiché le **3 FÉV. 2023**  
Publié au RAA du 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



Clément PERNOT